



25.09.2017

CNTFS 2018 : DECLARATION DES REVENUS

Afin de permettre le calcul de votre cotisation d'assurance maladie pour 2018, vous devez compléter en ligne le montant de vos revenus.

Pour 2018, vous devez déclarer vos revenus 2016 figurant sur votre avis d'imposition 2017.

Si vous ne parvenez pas à vous connecter pour déclarer les revenus en ligne, essayez l'une des solutions ci-dessous :

Allez dans l'onglet **Aide et contact** de votre espace personnel

1. Ma demande concerne – une formalité administrative ;
2. Je précise le sujet- déclarer mes revenus ;
3. Saisir mes revenus pour l'année 2016.

En 2018 le taux de cotisation d'assurance maladie est de 8%

Cotisation = (assiette retenue- abattement) X 8% X nombre de jours/ 365.